

« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ Le village de SIDI AÏSSA

La ville de SIDI AÏSSA, sur les Hauts Plateaux à une altitude de 640 mètres, est située entre AUMALE qui est à 33 Km au Nord, et l'oasis de BOU SAÂDA qui est à 94 km, au Sud.



Son climat est de type continental, froid en hiver et très chaud en été.

SIDI AÏSSA porte le nom d'un saint homme de l'Islam si vénéré qu'à sa mort deux clans se disputèrent sa dépouille. Toute une journée de disputes s'étant achevée sans qu'il y ait de vainqueur, chacun alla dormir. Le lendemain il y avait sur le terrain deux cadavres du saint marabout AÏSSA. Ainsi finit cette histoire dont il est difficile de garantir l'authenticité.

C'est en tout cas l'origine quasi officielle de ce toponyme que les Français ont conservé.

Présence française 1830-1962

-Auteur Georges BOUCHET -

NAPOLEON III est le seul responsable politique français à avoir bien anticipé les problèmes à venir si l'on continuait à fonder des villages de colonisation trop éloignés de la côte et trop isolés en zones musulmanes. L'Empereur s'est sincèrement intéressé à l'Algérie où il est venu deux fois, brièvement en Septembre 1860 et longuement en 1865, du 25 mai au 8 juin. Il ne s'est pas contenté d'ALGER et du Sahel tout proche ; il est allé en Oranie, à MILIANA et, dans le Constantinois, jusqu'à l'Oasis de BISKRA, bien loin des villages européens de l'époque. Il fut acclamé partout.

Lors du premier voyage il avait déclaré : « *Notre premier devoir est de nous occuper des trois millions d'Arabes que le sort des armes a fait passer sous notre domination* ».

Avant son second séjour en Algérie, il adressa au Maréchal PELISSIER, gouverneur général, une lettre rendue publique où il affirmait ceci : « *L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume Arabe. Les indigènes ont comme les colons, droit égal à ma protection, et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français* ».



Charles Louis NAPOLEON BONAPARTE, dit NAPOLEON 3 (1808/1873)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Napol%C3%A9on_III



Aimable PELISSIER (1794/1864)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Aimable_P%C3%A9lissier

Le 20 juin 1865, à peine rentré de son second voyage, il écrivait au nouveau gouverneur général, le Maréchal de MAC MAHON : « *Le pays est à la fois un Royaume Arabe, une colonie Européenne et un camp français. Il est essentiel de considérer l'Algérie sous ces trois aspects : au point de vue Indigène, Colonial et Militaire* ».



Patrice de MAC MAHON (1808/1893)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Patrice_de_Mac_Mahon

En ce qui concerne l'implantation de nouveaux villages de colonisation NAPOLEON 3 privilégia l'aspect « *camp français* » de l'Algérie. Il ne cachait pas son hostilité à la fondation de villages trop loin du littoral et des zones déjà européanisées. Mais il a accepté des exceptions pour mieux sécuriser des axes de circulation majeurs. Dans le TITTERI ces axes étaient ceux de la RN 1 après la prise de LAGHOUAT en 1852, et de la RN 8 après la conquête du site d'AUMALE en 1846 et l'occupation de BOU SAÂDA en 1849. C'est la préoccupation sécuritaire qui avait emporté la décision impériale de créer des caravansérails plus ou moins fortifiés sur ces deux routes ; par exemple ceux qui ont donné naissance aux centres d'AÏN OUSSERA et de DJELFA.

C'est le Comte Alexandre RANDON, gouverneur général de 1851 à 1858 qui fut chargé de mettre en route cette stratégie. Le TITTERI français lui doit, entre autre, l'installation, sur la RN 8, sur SIDI AÏSSA.



Jacques RANDON (1795/1871)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Louis_Randon

Le SIDI AÏSSA des Français fut donc d'abord un relais plus ou moins fortifié sur l'une des routes du Sud. La date où ce poste devint un centre de peuplement européen est méconnue. Avant 1870 il y avait un Bureau Arabe dont le bâtiment, assez imposant, fut récupéré après 1870 pour héberger les bureaux de la nouvelle Commune Mixte dont la création remonte sans doute à 1906, car en 2005, des *Aïssaouis* se disputaient sur Internet pour savoir s'il était décent ou honteux de commémorer son centenaire en 2006.

La Commune Mixte a été créée par arrêté gouvernemental du 16 décembre 1905, à effet au 1^{er} janvier 1906 (centre de SIDI AÏSSA et tribus distraites de la commune indigène de BOU SAÂDA) ; supprimée par arrêté du 4 décembre 1956.

SIDI AÏSSA fut donc un centre administratif à la limite du Djebel DIRAH et des hautes plaines steppiques. Le climat y est bien trop sec pour que des colons stricto sensu puissent y prospérer. Les Européens qui ont tenu s'étaient reconvertis dans des professions tournées vers le transport ou le commerce, à moins qu'ils ne soient devenus fonctionnaires. Ce fut un village de colonisation aventuré trop loin en zone aride pour que les récoltes soient assurées tous les ans. Avec une pluviométrie de 310 mm, SIDI AÏSSA est dans la zone où il y a plus de mauvaises années que de bonnes ; et de cela en liaison avec l'abondance ou la rareté des pluies de printemps essentiellement.



L'économie locale porte sur l'agriculture, le commerce mais surtout l'élevage ovin.

SIDI AÏSSA était un marché, à moutons surtout. Même les Aïssasouis qui ensemençaient les fonds de dayas ne pouvaient se contenter de leurs maigres récoltes. Traditionnellement ils élevaient des moutons qu'ils déplaçaient l'hiver vers les parties centrales de la steppe. SIDI AÏSSA leur doit son marché du Lundi (Souk et Tnine).

Les hommes des familles les plus pauvres allaient louer leurs bras dans le TELL à l'époque des moissons. Et les hommes de la fraction des OULED SIDI HADJERES de SIDI AÏSSA s'étaient spécialisés comme casseurs de cailloux au bord des routes. Ils faisaient partie de ceux que l'on appelait les « *gueblis* » (ceux du Sud).



Moulin de SIDI AÏSSA

Il y avait en 1954, une population de 137 Européens dans la commune sur 2 605 habitants. Sur ces 137 résidents il devait y avoir beaucoup d'employés de la Société des Pétroles d'AUMALE qui exploitait, dans la Commune, les gisements tout proches et tout récents de l'oued GUETERINI. Ces employés résidaient au lieu dit OUED DJENANE.



OUED GUETERINI et OUED DJENANE



Ce ne sont pas des communes, mais des noms d'oued qui ont été étendus à des chantiers.

OUED GUETERINI (ou GUETRINI) signifie rivière du goudron. Ce fut un petit gisement de pétrole.

OUED DJENANE signifie rivière du jardin. Ce fut le nom d'une raffinerie et d'un hameau.

Ces deux Oueds descendent du Djebel DIRAH et convergent vers SIDI AÏSSA. Ensuite ils vont se perdre dans la dépression du Chott EL HODNA que leurs crues n'atteignent que très exceptionnellement.

A l'origine d'un suintement huileux, connu depuis des temps immémoriaux, on retrouve le saint Marabout. C'est lui qui, pour guérir de la gale des dromadaires insensibles aux traitements habituels, fit apparaître cette source noire qui permit aux chameliers désespérés de soigner leurs bêtes. L'endroit s'appelle soit l'Oued au goudron, soit la source du marabout.

Pour rédiger ce petit chapitre pétrolier les informations de Monsieur André ROSSFELDER qui fut l'un des principaux artisans de la remise en exploitation de ce modeste gisement après la guerre. Il consacre de nombreuses pages dans son « *Onzième Commandement* »

1738 : Première apparition de la source huileuse du marabout dans un récit de voyage rédigé par un anglais, Thomas SHAW, chapelain à l'Ambassade d'Angleterre à ALGER durant 12 ans et grand voyageur. Il cite la source, son emplacement et son usage vétérinaire.

1915 : Un ancien Préfet d'ALGER, Félix-Nelson CHIERICO, obtient un permis de recherches sur quelques hectares autour du suintement. Il commence à recueillir quelques centaines de litres de pétrole par un système de tranchées conduisant l'huile vers des fosses d'où on le remontait avec des seaux. En 1917 un éboulement, qui tua trois ouvriers, mit fin à l'entreprise.

1940 : La pénurie d'essence est grande en Algérie, et le gouverneur général ABRIAL tente une nouvelle exploitation avec des tranchées et fosses comme en 1915. On récupéra ainsi quelques centaines de litres d'un brut si léger qu'il était utilisé tel quel dans les moteurs Diésel, après un simple filtrage à travers un chapeau feutre. Ce sont les camions et les cars de l'Auto-Traction de l'Afrique du Nord en route vers BOU SAËDA qui faisaient leur plein au bord de la RN 8. En 1943 l'arrivée du pétrole américain mit fin à cette deuxième exploitation.



Jean-Marie ABRIAL (1879/1962)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Marie_Charles_Abrial



Marcel Edmond NAEGELEN (1892/1978)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Marcel-Edmond_Naegelen

1946 : Quelques géologues, et notamment Robert LAFFITTE, professeur à l'université, Armand COLOT, ingénieur des mines, et Michel TENAILLE, géologue, décidèrent de relancer la prospection avec les moyens modernes géophysiques de l'époque. Mais la structure en écaillés des plis déversés avait tellement perturbé la stratigraphie que les couches anciennes recouvrent parfois les couches les plus récentes. Il est donc impossible de généraliser à la région un empilement de facies identifié dans un endroit.

En novembre 1946 ils créent la SN REPAL (Société Nationale de Recherches et d'Exploration des Pétroles en Algérie). Mais la priorité est accordée à la vallée du CHELIFF ; et rien ne se passe à SIDI AÏSSA.

1947 (juillet) André ROSFELDER, élève de LAFFITTE, vient faire un tour sur un petit périmètre de recherches jadis attribué à un dénommé CAMPS, mais désormais caduc. Néanmoins A. ROSFFELDER signe en Août un contrat avec CAMPS. Comme le permis de recherches de CAMPS ne fut pas reconnu valable par l'administration, il s'en suivit des démêlés juridiques complexes qui se terminèrent par le retrait de CAMPS. A ROSFELDER, décide quand même de remettre le site en exploitation et même de construire une petite raffinerie en bordure de la RN 8 près de l'oued DJENANE qui coule parallèlement à la route. Les premières tonnes de pétrole, en novembre 1947, sont acheminées jusqu'à ALGER.

1948 : En janvier A. ROSFELDER crée la RAFAL (raffineries algériennes) et pendant que les travaux de montage commencent, cherche des actionnaires. Il en trouve, et fait ainsi la connaissance de son futur beau-père, un ancien maire de BIRMANDREÏS et négociant en vins aisé, Camille DUXEX.

En Septembre un accord de coopération est signé avec la SN REPAL. Une société commune 50/50 est créée pour la circonstance, la SPA (Société des pétroles d'Aumale).

En décembre commence le fonçage d'un nouveau forage de recherche.

1949 : L'éruption tant espérée se produit enfin le 23 avril, dans une sonde ayant atteint 930 mètres de profondeur. Et la raffinerie d'OUED DJENANE, dont le responsable est un ingénieur réfugié politique roumain, Mircea IORDACHESCO, est bientôt prête. Elle est mise en service après deux inspections du service des mines. Et ça marche. L'inauguration officielle a lieu en présence du directeur de l'Energie, Salah BOUAKOUIR, le seul polytechnicien musulman, dit-on, et du gouverneur général, Marcel Edmond NEAGELEN. Ce dernier propose d'appeler ROSFELD (nom d'un village alsacien et début du nom de ROSFELDER) le hameau d'OUED DJENANE. Propos de fin de banquet qui fut vite oublié.

Un petit oléoduc est posé entre le gisement et la raffinerie près de laquelle sont montées des baraques pour loger les cadres. L'extraction progressa si vite qu'en 1950 A. ROSFELDER acheta une petite raffinerie autrichienne neuve dont les éléments démontés furent entreposés près d'AÏN TAYA. Mais il apparut bientôt que la solution la plus simple et la moins coûteuse était d'acheminer le brut vers une raffinerie SHELL de l'étang de BERRE ; par camion jusqu'à BOUIRA, par wagon jusqu'au port d'ALGER.

Les éléments d'AÏN TAYA furent abandonnés et la raffinerie d'OULED DJENANE fermée en 1951. Et l'on ne parla plus que du camp d'OUED DJENANE.

L'extraction monta jusqu'en 1954 avec 75 000 tonnes, puis diminua car les réserves s'épuisaient alors que tous les forages voisins du TITTERI étaient restés secs. Sans oublier la montée de l'insécurité...



SIDI AÏSSA : La maison cantonnière

DEPARTEMENT

Le département de MEDEA fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de MEDEA, fut une sous-préfecture du département d'Alger, et ce jusqu'au 20 mai 1957. À cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de MEDEA fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 50 331 km² sur laquelle résidaient 621 013 habitants et possédait cinq sous-préfectures : AUMALE, BOGHARI, BOU-SAÂDA, PAUL CAZELLES et TABLAT

En 1958, un arrondissement supplémentaire lui est rattaché, celui de DJELFA, constitué du territoire de la commune mixte éponyme, et les arrondissements d'AUMALE, de BOU SAÂDA et de TABLAT en sont distraits pour constituer l'éphémère département d'AUMALE qui fut supprimé par le décret du 7 novembre 1958.



19. Aumale — Square et Hôtel de Ville

Mairie d'AUMALE

L'arrondissement d'AUMALE comprenait 14 centres : ABOUTVILLE – AÏN BESSEM – AUMALE – BENI SLIMANE – BERTVILLE – CAMP DES FRENES – DIRAH – HOCHÉ – LA BARAQUE – **MAGINOT** – MASQUERAY – SIDI AÏSSA – LES TREMBLES – SAS d'AÏN ET HADJEL -



10. Sidi-Aïssa — Infirmerie Indigène

MONUMENT AUX MORTS

Le relevé n° 54669 mentionne le nom de 131 soldats "MORT pour la France" au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

 ABBAS Mohammed (Mort en 1915) – ABDELKADER Ben Brahim (1915) - ABDELKADER Ben Ladjal (1914) – ABDELLI Belkacem (1915) – ABDELLI Sahraoui (1916) – AHMED Ben Mohammed (1918) – ALLALI Mohamed (1918) – AMAR Ben Adballah (1915) - AMAR Ben Rahmoune (1917) - AMERAOUI Aïssa (1916) – AMERAOUI Saad (1918) – AMIRECHE Kaslani (1918) – AMRI Ben Brahim (1914) – AZIZI Mohammed (1917) BEKHTI Hamza (1919) - BELABAS Hadj (1918) – BELARCHAOUI Moussa (1918) – BELGACEM Ben Mohamed (1917) – BELHADJ Lakhdar (1918) – BEN ABDELKADER Boubachiche (1917) - BEN AÏSSA Messaoud (1916) – BEN AÏSSI Saïd (1916) – BEN SAÂD Mohamed (1916) – BENATTIA Ammar (1918) – BENLAÏZA Yahia (1918) – BENRRABAH Dehane (1914) – BEY Mohamed (1915) – BOUCHARI Ali (1918) – BOUDAUD Brahim (1914) – BOUDEBBOUS Belkacem (1916) – BOUFATAH Ahmed (1918) – BOUGUERN Tayeb (1915) – BOUMAZOUZI Boudjema (1916) – BOUMIAOUNA Hadj (1916) – BOURARA Ben Ahmed (1916) – BOUSEKINE Hamza (1916) –BOUSEKINE Hamza Ben Ali (1917) – BOUZIANE Hadrani (1917) – CHIBOUT Ben Meblizout (1914) – CHICHEPORTICHE Salomon (1915) – DAHDOUH Hadj (1914) – DAKOU Zouaoui (1914) – DEBBACHI Chelali (1918) – DEBBAH Mohammed (1916) – DEHIMENE Abdelkader (1918) – DERRADJI Djellali (1914) – DJABALI Ahmed (1917) – DJABRI Ben Saïd (1918) – DJALI Ben Bourenane (1917) – DJEMAD Ahmed (1918) – DJENNAD Lakhdar (1915) – DJIDEL Taha (1917) – FATMI (1919) – FEREDJI Saïd (1917) – FERHAT Lakhdar (1918) – GACEM Meselmi (1916) – GAKGAH Ali (1918) –

GROEN Messaoud (1916) – GUENDOUZ Ali (1916) – GUENDOUZI Tahar (1917) – GUERMEDA Mouloud (1917) – GUERRIBIS Brahim (1917) – GUERRINE Messaoud (1916) – GUIR Mohammed (1916) – HADJ Ben Hadj (1918) – HADJI Aïssa (1917) – HAÏDER Abdelkader (1918) – HAÏDER Mohamed (1916) – HAMIDI Ali (1918) – HAMIZAOUI Bouabdallah (1919) – HOCINE Ben Ali (1918) – HOUNET Ben Amar (1914) – LADJALI Aïssa (1918) – LAGHOUATI Aïssa (1918) – LAÏCHI Hadj (1918) – LAÏCHI Mohamed (1915) – LAÏCHI Mohammed (1918) – LAKDAR Ben Abdelaziz (1917) – LAKEHAL Belkacem (1914) – LAKHDAR Ben Aïssa (1914) – LAKHDAR Ben Bachir (1916) – LAKHDAR Ben Ferhat (1914) – LAMRI Mohamed (1918) – LAMRI Seghir (1916) – LARBAOUI Mohamed (1916) – LARBI Ben El Hadj (1916) – LARBI Mohammed (1918) – LATRECHE Ben Ahmed (1915) – LOUSSAÏG Haddad (1916) – MAHDI Ben El Hadj (1914) – MAHOMED Messaoud (1919) – MANCOUR Messaoud (1914) – MEBREK Tayeb (1918) – MECHTAOUI Miloud (1917) – MIHOUBI Ammar (1916) – MOHAMED Ben El Abed (1917) – MOHAMED Ben Madani (1917) – MOHAMMED Ben Amar (1916) – MOHAMMED Ben Kouider (1916) – MOHAMMEDI Yahia (1916) – MOSTEFAOUI Mohammed (1915) – MOULOUD Ali (1917) – NAUDI François (1914) – OUËL Kassa (1917) – OUKALI Bekhti (1918) – OUKALO Kaddour (1916) – OUKERINE Amar (1917) – OULD MAHMOUDE Sahraoui (1915) – OULDCHAFOUI Saïdani (1918) – OULDGOUAÏL Tahar (1918) – OULDLAZAZI Lazazi (1914) – OULDNAIL Korichi (1917) – OULED BECHIR Aïssa (1915) – OULED RABIA Mohammed (1915) – PASTOR Raymond (1914) – REGUEB Bachir (1916) – REGUIEB Mouffak (1916) – SAHRAOUI Ben Amar (1919) – SAHRAOUI Djelloul (1914) – SAKRI Ben Yahia (1918) – SAOUDI Benyattou (1917) – SELMANE Ammar (1919) – SID Mostefa (1917) – SILINE Brahim (1918) – SLIMANE Ben Benalia (1918) – SLIMANE Ben Messaoud (1915) – TAYEB Ben Slimane (1916) – TOUMI Aziez (1917) – TOUMI Lakhdar (1915) – YAGOUG Kader (1914) – ZEKRAOUI Ben Kharchi (1916)



ET si vous souhaitez en savoir plus sur **SIDI AÏSSA**, cliquez SVP au choix, sur l'un de ces liens :

<http://encyclopedia-afn.org/Dielfa - Ville>
http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/18_titteri_bir_rabalou.htm#sidi_aissa
<http://berthoalain.com/2008/08/07/emeute-a-msila-aout-2008/>
http://www.dailymotion.com/video/x41k5_hadi-sidi-aissa-mechi-m-sila-el-mou_news
<http://www.mondialisation.ca/ils-ont-choisi-de-rester-dans-leur-pays-dorigine-lhistoire-des-juifs-algeriens/5328916>
<http://www.amicale8rpima.com/pages/photos-souvenir-amicalistes/algerie.html>
[http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/geo.php?lieu=Sidi+A%C3%AFssa%2C+Commune+mixte+\(Alg%C3%A9rie\)](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/geo.php?lieu=Sidi+A%C3%AFssa%2C+Commune+mixte+(Alg%C3%A9rie))
[http://www.francegenweb.org/~wiki/index.php/Monuments_aux_morts_d%27Alg%C3%A9rie_avant_l%27ind%C3%A9pendance_\(1830_-_1962\)#S](http://www.francegenweb.org/~wiki/index.php/Monuments_aux_morts_d%27Alg%C3%A9rie_avant_l%27ind%C3%A9pendance_(1830_-_1962)#S)
<http://www.cerclealgerianiste.fr/index.php/archives/encyclopedia-algerianiste/histoire/histoire-economique/exploitation-du-sous-sol/317-oued-queterini-4-addendum>
<http://www.cerclealgerianiste.fr/index.php/archives/encyclopedia-algerianiste/histoire/histoire-economique/exploitation-du-sous-sol/312-oued-queterini-1-la-rencontre-avec-le-petrole>

2/ QUI ETES-VOUS, Francis JEANSON ? - Episode 2 - (Auteur Jacques SIMON)



Francis JEANSON (1922/2009)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Francis_Jeanson

Les pièges de la « Main Rouge »

C'est pourquoi LOUANCHI demandait à JEANSON de lui trouver des « porteurs de valises » que leur faciès ne risquât point de trahir. Le réseau français commença donc à organiser les transferts de fonds. C'était surtout des femmes qui s'en

chargeaient. Qui aurait soupçonné une jeune femme élégante de transporter 50 millions (*anciens francs*) dans un carton à chapeau ?

En février 1957, LEBJAOU, LOUANCHI et le comité fédéral furent arrêtés. Des dirigeants, il ne restait en liberté que BOUMENDJEL, BOULHAROUF et un certain Pedro qui battra tous les records de « longévité » en déjouant tous les pièges de la DST, des RG, de la PJ, de la « Main Rouge » et même d'Interpol. Afin de satisfaire les premières demandes d'hébergement des Algériens qui désiraient reconstituer au plus tôt un comité fédéral, JEANSON avait recruté une quarantaine de Français, professeurs, journalistes, grands patrons des hôpitaux. La plupart étaient des chrétiens dont les noms n'ont pas été cités à propos du réseau, parce qu'ils ont toujours échappé aux arrestations.

Quant à JEANSON lui-même, au cours de cette première période, il était surtout un chauffeur de taxi transportant des Algériens dans PARIS, leur épargnant ainsi de dangereux contrôles.

Ne voulant pas les exposer aux « descentes » de police dans les hôtels, le réseau trouvait aux nouveaux responsables des refuges sûrs. Mais bientôt, la Fédération de France renaissance demanda plus que des hébergements : boîtes aux lettres, prête-nom pour diverses acquisitions, lieux de réunion, planques pour l'argent.



Omar BOUDAUD (1924/....)

<http://www.zoom-algerie.com/algerie-64-Omar-Boudaoud.html>



ALI HAROUN (1927/....)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Ali_Haroun

En juillet 1957, le FLN nomma son nouveau chef pour la France et l'Allemagne : Omar BOUDAUD, Kabyle aux yeux bleus, ancien militant du MTLN, peu habitué à la clandestinité en France, aux salons et à la dialectique, mais dont l'astuce, le sang-froid et un instinct aigu lui feront choisir des collaborateurs de qualité et qui deviendra lui-même un vrai et bon chef. Il coordonnait les activités de ceux qui l'assistaient : Abdelkrim SOUSSI, responsable des rapports avec les syndicats et les étudiants ainsi que le trésorier du comité : Ali HAROUN, responsable politique et des questions de presse ; Pedro, coordonnateur de l'organisation, et Saïd BOUAZIZ, chef de l'Organisation Spéciale (OS) qui exécutait les missions de sabotage et les attentats.



Micheline POUTEAU (1931/2012) : http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2012/05/10/micheline-pouteau-figure-du-reseau-janson-pendant-la-guerre-d-algerie_1699552_3382.html

Avec la collaboration accrue du réseau JEANSON, ce nouveau comité fédéral, qui siégeait en Allemagne, devait non seulement remettre en place toutes les structures de l'ancien, mais encore les développer en un temps record.

La tâche n'était pas aisée : ayant obtenu le feu vert et les crédits qu'elles réclamaient, les polices traquaient le FLN sur tout le territoire. Pourtant, sous l'impulsion d'Omar BOUDAUD, le Front développa le quadrillage de la France, hôtel par hôtel, entreprise par entreprise.

En trois mois, le fruit des collectes doubla. En six mois, le total des cotisations représenta la plus grosse partie du budget de guerre du FLN. Au début de 1958, 600 millions (*anciens francs*) étaient collectés mensuellement. Du même coup, les difficultés de toute sorte s'accrurent.

Le réseau intervient

Les rafles devenaient de plus en plus nombreuses ainsi que les contrôles à la sortie du métro et dans les gares. Dans les usines, les ouvriers algériens remettaient directement leur cotisation au trésorier d'atelier, qui les confiait lui-même au trésorier d'entreprise. Le trésorier de région collectait le tout. C'est à ce stade que devait intervenir le réseau JEANSON, non seulement pour un travail de centralisation des fonds, mais aussi pour leur ventilation.



Le réseau français devait s'étoffer. Il le fera. Mais il n'entendait pas s'en tenir à ces activités ! Il s'était placé sous l'autorité du Front pour les missions essentielles : transport, exportation des fonds et choix des refuges, mais *en tant que Français*, il désirait conserver une certaine autonomie qu'il comptait mettre à profit pour publier un journal et continuer inlassablement un travail de propagande dont les fondements tiendraient dans l'explication de la guerre d'Algérie en *termes de classes*.

C'est ce que Francis JEANSON appellera précisément *Notre Guerre*.

SYNTHÈSE : Le procès s'ouvre le 5 septembre 1960. Six Algériens et dix-huit Français sont inculpés. Ils seront défendus par vingt-six avocats dont, le plus en vue, Roland Dumas qui s'efforcera de faire durer la procédure et de ridiculiser le tribunal. Cette stratégie s'avérera payante auprès de l'opinion publique. Quinze des inculpés sont condamnés le 1^{er} octobre à dix ans de prison, maximum de la peine ; trois sont condamnés à cinq ans, trois ans et huit mois. Neuf sont acquittés.

Ci-dessous une réplique de JEANSON à BOUTEFLIKA, en juin 2000 :

« *Mais qu'est ce que tu connais toi de la France si ce n'est Bugeaud et Bigeard...Je voudrais que tu retiennes que mes camarades et moi n'avons fait que notre devoir, car nous sommes l'autre face de la France. Nous sommes l'honneur de la France* ».

NDLR : Francis JEANSON et ses compagnons se sont mis au service d'une cause débordant notre cadre supranational. Leurs convictions l'emportant sur le devoir de chaque citoyen à l'égard de leur pays et des institutions républicaines démocratiquement élues. Nous serions donc assujettis à la dictature de leurs pensées alors que le peuple est souverain notamment lors des consultations électorales. Même si par la suite le programme appliqué n'était plus en adéquation avec les promesses affirmées ; ce qui est malheureusement souvent le cas dans l'histoire de notre vieux pays. Ci fait, que nous mêmes bernés, en avons, hélas, payé le prix fort !

L'artefact qu'ils tentent de mettre en exergue avec leur champ lexical réitéré c'est la défense d'idéaux, d'une France de 1789 avec tous ses symboles incluant celui des lumières, dont ils se prétendent les héritiers, presque exclusifs.... Même si *a posteriori* l'« Histoire » leur donne acte, les conséquences de leurs actions seront toujours baignées du sang des victimes collatérales françaises de toutes confessions. Il ne faut pas l'oublier !

Car ces porteurs de valises ont aidé à transférer des fonds importants à l'étranger permettant à l'élément rebelle d'acheter des armes, s'en servir, et tuer d'autres français, civils et militaires. D'autant plus que le FLN a plus d'une fois démontré sa capacité d'horreurs sans pour autant être dénoncé par ces "humanistes hémiplogiques". Par ailleurs " nos révolutionnaires du grand soir " ont privilégié le seul FLN omettant les Messalistes qui étaient devenus ainsi la chasse cruelle du Front en ayant souvent pris le pas sur sa guerre contre le colonialisme...

L'obligation morale de désobéissance est difficilement admise dès lors qu'ils franchissent la ligne rouge qu'aucun Etat ne peut admettre. A cela s'ajoute, presque toujours, le spectre d'une guerre civile en point de mire....

3/ Pour les Amis de JEANSON, la justice n'est pas clémente - 1^{er} Episode - (Auteur François RIVES)

Juge d'instruction du tribunal permanent des forces armées (TPFA), le colonel de RESSEGUIER avait mené tambour battant son travail sur l'« affaire du réseau JEANSON » car le gouvernement avait hâte d'endiguer la « perversion » des jeunes Français qui désertaient l'armée ou aidaient le FLN. Par de lourdes condamnations, on entendait montrer que le pouvoir serait sans pitié pour les « traîtres » de tout acabit.



Manifestation d'anciens combattants à l'occasion du procès JEANSON

Lorsque, le **5 septembre 1960**, débuta le procès, un public nombreux avait envahi la petite salle du Cherche-Midi où fut jadis condamné DREYFUS. Ce public semblait favorable aux accusés, alors qu'à la suite d'une protestation du général SALAN une manifestation, organisée aux Champs Elysées et regroupant plusieurs associations d'ultras et d'activistes, demandait un châtiment exemplaire (on entendra des cris « A mort ! ») et s'élevait violemment contre le « manifeste des 121 ».



Raoul SALAN (1899/1984) : http://fr.wikipedia.org/wiki/Raoul_Salan

A la suite d'une protestation du général SALAN, une manifestation a été organisée aux Champs Elysées, regroupant diverses associations. « Celui [...] qui aide les lâches assassins de femmes et d'enfants, avait dit SALAN, celui qui se fait le complice des misérables qui utilisent le couteau [...], tombe sous le coup de nos lois et le code de justice militaire est là, dans son équité, pour le punir comme il se doit ».

« Le *Manifeste des 121*, titré "Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie", est signé par des intellectuels, universitaires et artistes et publié le 6 septembre 1960 dans le magazine *Vérité-Liberté*. Il est né dans le sillage du groupe de la rue Saint-Benoît. Il a été pensé puis rédigé par Dionys Mascolo et Maurice Blanchot. Ce traité a permis de regrouper des personnalités de divers horizons dans un esprit libertaire et plutôt orienté à gauche. Il est capital pour l'avenir de la gauche et de l'extrême gauche en France ». Source Wiki : http://fr.wikipedia.org/wiki/Manifeste_des_121

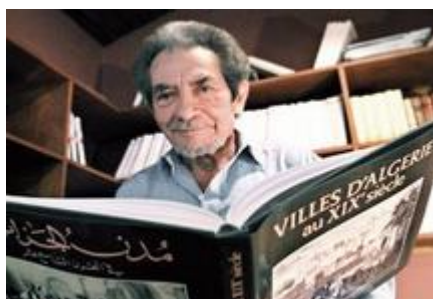


Maurice BLANCHOT (1907/2003)
http://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice_Blanchot



Dionys MASCOLO (1916/1997)
http://fr.wikipedia.org/wiki/Dionys_Mascolo

Francis JEANSON, qui avait échappé à toutes les recherches, avait tenu en plein PARIS une conférence de presse au cours de laquelle il avait révélé au grand-public l'existence du réseau et laissé entendre que dans le box du Cherche-Midi ses camarades algériens et français n'allaient pas se laisser juger discrètement ni permettre qu'on escamotât les vrais problèmes politiques que leur action impliquait.



Francis JEANSON et son réseau

http://www.reflexiondz.net/Le-reseau-Jeanson-ou-les-porteurs-de-valises_a15125.html

Le tribunal était présidé par le conseiller CURVELIER, le siège du commissaire du gouvernement occupé par le commandant LEQUIME. Dans le box, 6 accusés algériens et 18 français. Face au tribunal 26 avocats. Après la fort longue lecture de l'acte d'accusation, le premier incident survint : M^e OUSSEDIK fit remarquer que l'un de ses clients, Aliane HAMIMI, ne parlant pas français, il serait bon de lui traduire ce que venait d'être dit. Mais avant que l'interprète eût officié, l'avocat lui demanda s'il comprenait l'arabe littéraire, affirmant qu'Aliane ne parlait pas l'arabe dialectal.

Après de multiples palabres, le tribunal accorda un interprète d'arabe littéraire ainsi qu'un autre de kabyle, que personne n'avait réclamé.

A peine venait-on de régler ce premier contentieux que la défense souleva la question de l'incompétence du tribunal à juger les accusés algériens en se basant sur une déclaration faite le matin même par le chef de la République française qui stipulait une nouvelle fois que les Algériens avaient le droit de choisir leur destin, « ce que l'on n'avait jamais offert aux Bretons ni aux Auvergnats », remarqua M^e VERGES.

D'autre part la défense contesta la légitimité de l'autorité que la République exerçait sur l'Algérie car « l'autorité de la République, aux termes de l'article 88 est fondée sur les principes du droit internationale. Par exemple, le rattachement de la Savoie et du comté de NICE avait été ratifié par une consultation populaire. Mais l'Algérie, elle, a toujours été soumise à un régime précaire, provisoire, un régime d'occupation militaire qui n'a pas reçu ce que le droit international exige pour sa légitimation : le consentement populaire ».

A l'école

Bien entendu, ces arguties furent rejetées par le tribunal qui, passant outre, laissa nettement entendre qu'il comptait s'en tenir aux faits matériels contenus dans les dossiers des accusés.

Par la voix de M^e Roland DUMAS, les accusés français firent savoir qu'ils avaient de tout, autres intentions : « *Partout en France et dans le monde, il y a des gens qui commencent à s'intéresser à ceux qui sont dans ce box, qui se demandent pourquoi, pour quelles raisons, ces hommes et ces femmes ont accepté, contre la majorité apparente de la nation, d'aider le FLN* ».

Une cascade d'incidents devait suivre.

Enfin, le vrai procès put commencer.

Tout d'abord, Haddad HAMADA, le chef de la Fédération de France du FLN, récusait le tribunal, inapte à le juger car, disait-il, « *en sa qualité de patriote algérien, il ne reconnaissait qu'une seule autorité valable et capable de lui demander des comptes, c'était celle de son gouvernement. Il refuserait donc de répondre à toutes les questions* ».



Maître Mourad OUSSEDK (1926/2005)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Mourad_Oussedik



Roland DUMAS (1922/....)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Roland_Dumas

Puis on passa à l'interrogatoire des accusés français. C'est France BINARD, 43 ans, céramiste, qui devait ouvrir le feu : « *En aidant le peuple algérien dans sa lutte pour l'indépendance, je n'ai fait que défendre les principes qu'on m'a appris dès les bancs de l'école* ».

Le président : Vous reconnaissez la matérialité des actes que vous avez accomplis ?

France BINARD : Certainement.

Hélène CUENAT, proche collaboratrice de JEANSON, lui succéda : « *Au début de la guerre, j'ai commencé par participer à des actions légales. J'ai signé des pétitions, j'ai participé à des meetings, puis il est devenu évident que cette action n'aboutissait pas* ». Elle réfuta l'accusation de trahison et celle de « tirer dans le dos des soldats français » : « *C'est un argument moral auquel nous avons tous réfléchi mais qui ne nous a pas paru soutenable. En effet, il est trop facile de dire que ceux qui se prononcent pour l'indépendance sont des traîtres. Aujourd'hui, de toute façon, nous n'avons plus le choix. Si je prends le parti de la révolution, je trahis une politique éphémère. Et si je m'abstiens, je me fais la complice des deux camps à la fois* ».

Le président : Est-ce que vous entendez dire par là que vous avez aidé le FLN matériellement ?

Hélène CUENAT : J'entends dire par là que j'ai aidé le FLN matériellement.

Le président : Je passe au cas de MEIR Gérard. Expliquez-vous sur l'inculpation dont vous êtes l'objet.

Gérard MEIR : Monsieur le président je ne crois pas qu'il soit très important pour vous de savoir quels sont les faits à me reprocher étant donné que je revendique pleinement cette action. Si j'avais été arrêté plus tôt, j'en aurais fait moins ; si j'avais été arrêté plus tard, j'en aurais fait davantage. L'essentiel c'est qu'en refusant de reconnaître dans les entreprises de l'armée en Algérie le vrai visage de la France et en essayant de tracer une voie à d'autres jeunes Français, nous avons créé ce mouvement Jeune Résistance.

Le président : Vous ne contestez pas la matérialité du délit d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat relevé à votre encontre ?

Gérard MEIR : Absolument pas.

Coup de théâtre !..... A suivre.....

Jacques BATIGNE, après le procès JEANSON cherche, sans passion et avec lucidité, à comprendre les motifs qui ont poussé ces hommes et ces femmes à trahir la communauté à laquelle ils appartenaient.



Jacques

BATIGNE

Le Tribunal militaire a, par jugement du 1^{er} octobre 1960, condamné quinze des inculpés à 10 ans d'emprisonnement, maximum de la peine prévue en l'espèce par la loi, il en a frappé trois autres respectivement de 5 ans, 3 ans et 8 mois d'emprisonnement et il en a déclaré neuf non coupables.

Le dossier, à son début, ne fut passé très brièvement, en main.

La direction de la surveillance du territoire (DST) avait, en février 1960, déféré devant le procureur de la République du tribunal de la Seine les hommes et les femmes qu'elle venait d'arrêter après 7 mois de surveillance et de filature. Juge d'instruction au tribunal de la Seine, je fus commis pour procéder à l'information.

A ce titre, je prononçais les inculpations et je décernais les mandats de dépôt.

La juridiction militaire revendiqua le dossier. Cela rentrait dans ses attributions, la Cour de sûreté de l'Etat n'était pas encore créée. La juridiction civile fut donc dessaisie. L'information fut menée par un juge d'instruction militaire, le colonel de RESSEQUIER.

Certains ont critiqué le colonel de RESSEQUIER pour avoir, selon eux, mené son instruction « tambour battant » comme pour déférer à la volonté d'un gouvernement « ayant hâte d'endiguer la subversion ».

Ce point de vue paraît donner au procès du réseau JEANSON, qui a de l'importance, une importance qu'il n'a tout de même pas. Il est utopique de croire qu'une simple procédure peut être capable d'endiguer quelque subversion que ce soit. Tout au plus peut-elle contribuer à y parvenir. Et encore ! Elle risque tout autant d'aboutir au résultat inverse. La publicité donnée par les audiences à l'action des accusés, le tremplin qu'elles représentent pour la diffusion de leurs idées, sont souvent pour eux d'importants atouts. La procédure dite du « réseau JEANSON » en est un éclatant exemple. Le présentateur d'un ouvrage paru en 1960 chez François MASPERO sous le titre *le Procès JEANSON* a eu la partie belle pour écrire : « *C'est le gouvernement, l'armée, leur politique, c'est la guerre de l'Algérie toute entière dont le procès commence* ».



Et l'un des avocats de la cause, auteur de la postface, a noté avec esprit : « *Tout le monde sait qu'un procès se termine par un jugement. La seule question est de savoir qui juge et qui est condamné* ».

Il va sans dire que, dans son optique, les condamnés, c'étaient « *le gouvernement, l'armée, leur politique, la guerre d'Algérie* ».

L'instruction du colonel de RESSEQUIER ne pouvait être menée que « tambour battant » dès lors que les principaux inculpés, non seulement ne niaient pas les faits qui leur étaient reprochés, non seulement les reconnaissaient, mais encore s'en faisaient gloire. Ils avaient hâte de voir arriver les jours d'audience qui serviraient à leur profit de « caisse de résonance » et donneraient à leurs actes un retentissement qu'ils n'avaient jusque-là jamais eu.

Ils se rendaient bien compte, et ils n'étaient pas les seuls, qu'en 1960 l'évolution des événements rendait inéluctable

l'indépendance de l'Algérie et ils pensaient sans doute que, si toute détention est pénible, ils n'auraient pas à supporter la leur très longtemps.

Donner à leurs actes un retentissement qu'ils n'avaient jusque-là jamais eu...L'opinion publique des Français de métropole, si elle se représentait mal cette guerre d'Algérie que les autorités s'obstinaient à ne pas qualifier de guerre, comme si un mot pouvait changer la nature des choses, ne se rendait pas du tout compte que quelques-uns de leurs compatriotes apportaient aux hommes du FLN une aide effective, leur fournissant les moyens de se cacher, de collecter et de transporter des fonds et même de se procurer des armes...



Sur son lit de mort à l'hôpital de Tlemcen, un enfant défiguré par l'explosion d'une grenade. Nombreux furent les enfants victimes du terrorisme. Cette réalité n'a touché ni le cœur ni l'esprit des « porteurs de valises ». Pour ces derniers, héritiers de la conscience malade de l'Occident, le terroriste n'est en réalité que la figure du « pauvre » de l'Évangile, de l'« exploité » de la lutte des classes ou du colonialisme. C'est une victime et même la victime par excellence, qu'il faut soutenir dans sa juste lutte afin de se racheter de la faute fondamentale : appartenir à un peuple coupable par définition.

A suivre...

5/ Cimetières : A Alger, on n'a plus de place pour enterrer nos morts



Près de la moitié des cimetières d'Alger, particulièrement ceux du centre-ville, sont saturés. Le gouvernement a prévu d'en construire de nouveaux. Mais en attendant, les Algérois doivent choisir d'enterrer leurs morts à l'extérieur ou demander l'autorisation d'ouvrir une tombe de ma mère qui voulait être enterrée à El Kettar...

Extrait : [...]

Car selon un arrêté ministériel de juin 2009, **la France, en partenariat avec l'Algérie, procédera au regroupement de restes mortuaires dans trois grands cimetières chrétiens d'Alger**. Cinq cimetières seront regroupés (Reghaïa, Aïn Taya1, Bordj El Bahri, Bordj El Kiffan et Dar El Beïda) dans celui de Belfort, à El Harrach ; seize autres le seront regroupés à Mont d'Or (El Biar) ; il s'agit de Aïn Benian, Baba Hacen, Birtouta, Bouzaréah, Chéraga, Dely Ibrahim, Draria, El Achour, Kheraïcia, Mahelma, Ouled Fayet, Rahmania, Saoula, Souidania, Staouéli et Zéralda.

Et enfin, les cimetières de Birkhadem et Bir Mourad Raïs seront regroupés dans celui du boulevard des Martyrs.

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'intégralité : http://www.elwatan.com/actualite/cimetieres-a-alger-on-n-a-plus-de-place-pour-enterrer-nos-morts-12-06-2015-297099_109.php

NDLR : Il est urgent d'alerter les associations concernées pour intervenir auprès de nos Elus afin de coordonner cette restructuration funèbre, avec le strict respect que nos défunts méritent.

6/ Entretien avec Bernard LUGAN

« Nous pourrions nous battre quand nous redécouvrirons qui nous sommes ! »

Dans toute l'Afrique, le chaos semble s'installer. Les frontières issues de la colonisation européenne ont-elles un avenir ?

Ces frontières ne correspondent pas à la réalité, mais elles existent. Si elles explosent, ce sera l'anarchie. Et l'on voit au Sud-SOUDAN que de nouvelles frontières ne résolvent pas les problèmes pour autant. Le vrai problème, c'est la démocratie. C'est elle qui provoque le chaos. Avec le principe « *one man, one vote* », la majorité ethnique remporte systématiquement les élections. Et cela cause des drames terribles quand cette majorité était, avant l'indépendance, soumise à une autre ethnique. Cela débouche sur la vengeance et sur le génocide, comme au Rwanda. Le génocide de 1994 est le fils de la démocratie.

Vous soulignez toujours le discours de La Baule (1990) du président Mitterrand comme point de départ du chaos africain.

Tout à fait : Mitterrand, en expliquant qu'un « *vent démocratique devait souffler* » sur l'Afrique, a tourné le dos à notre antique politique africaine – gaulliste – qui consistait à soutenir des régimes forts. Nous pensions, à juste titre, qu'il fallait construire un État avant de parler démocratie. De Gaulle l'avait compris, lui qui parlait d'ailleurs de « *coopération* » avec les anciennes colonies, jamais de « *développement* ». Le chef de l'État socialiste a, lui, au contraire, associé « *développement* » et « *démocratie* », faisant de la seconde la condition du premier. Un désastre ! La démocratie a été une catastrophe pour le continent, tout comme la médecine...

La médecine ?...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'intégralité : <http://www.bvoltage.fr/bernardlugin/pourrions-battre-redecouvriions-sommes.181758>

7/ Bernard Cazeneuve face au casse-tête de l'Islam de France

http://www.atlasinfo.fr/Bernard-Cazeneuve-face-au-casse-tete-de-l-Islam-de-France_a62787.html

Le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE lance le lundi 15 juin l'« Instance de dialogue » avec l'islam. 150 membres composeront cette instance qui va tenter de trouver des réponses aux problématiques liées à la gestion de l'islam de France.

C'est devenu presque un marronnier de la République ... Comment organiser l'Islam de France pour que les représentants de cette religion deviennent des véritables interlocuteurs des pouvoirs publics? La question avait conservé sa pertinence pendant des années. Aujourd'hui elle est devenue brûlante. Le gouvernement Valls et le ministre de l'Intérieur et des cultes Bernard CAZENEUVE en ont fait une affaire prioritaire. Les raisons de cet intérêt brusque est venu dans le sillage des attentats terroristes qui ont frappé la France en janvier dernière.

A cette époque s'est posée avec une grande acuité la question de l'encadrement religieux des musulmans de France et la capacité des structures existantes à résister aux discours religieux radicaux en provenance de Daech et d'Al Qaida. La

république s'est rendue compte à cette occasion avec quelle facilité les laveurs de cerveaux pouvaient se balader librement dans les mosquées de France et se livrer à ce travail d'embrigadement qui a abouti à produire des frères KOUACHI et de MERAH.

Le constat et le diagnostic fait par le ministère de l'Intérieur sont terribles pour le fameux Conseil Français du culte musulman, le CFCM. Il lui est reproché en des termes à peine voilés sa non-représentativité, son manque d'efficacité et des antagonismes chroniques. Le CFCM, création de Nicolas Sarkozy, semble à bout de souffle. La stratégie de Bernard CAZENEUVE est de contourner cette paralysie par le biais de la création d'une Instance du dialogue avec l'islam.

Même si Bernard CAZENEUVE ne rate aucune occasion pour rassurer les membres du CFCM en leur disant que rien ne se fera sans eux, la messe semble être dite en termes de crédibilité et d'efficacité. Il est aujourd'hui question de revoir l'ensemble des structures, leurs dynamiques et leur manière de fonctionner. Cela ressemblera à un travail d'Hercule, tant les résistances sont lourdes, tant les influences étrangères sont grandes.

L'Islam de France ou l'Islam en France avec ses multiples chantiers encore ouverts, a toujours été un terrain d'influence pour puissances étrangères. Pour que Bernard CAZENEUVE puisse innover en la matière, il lui faut avoir la capacité de couper le cordon ombilical qui lie les structures de l'islam de France avec certains pays étrangers qui ne sont pas les chantres d'un islam modéré. Ce défi existe. Le ministre de l'Intérieur français fait mine de l'ignorer mais il est convaincu que rien d'efficace ne sera entrepris dans ce domaine tant que cette question d'allégeance et d'influence ne sera pas politiquement traitée.

8/ NOS CHERS SOUVENIRS

—L'Algérie vue du ciel

(Source Mme GASTALDI-PEREZ)

Après l'ouvrage, le film. « *L'Algérie vue du ciel* », le film de Yann Arthus Bertrand sur l'Algérie sera diffusé **mardi 16 juin sur France 2**. Il a été réalisé en février dernier, avec l'aide de l'armée algérienne qui a mis des hélicoptères à la disposition du célèbre photographe et réalisateur français...



Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.tsa-algerie.com/20150611/video-lalgerie-vue-du-ciel/>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO